

**PRÉSENTÉ**

**179**

**MEMO146**

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Bureau des audiences publiques  
sur l'environnement

## **MÉMOIRE**

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

  
Syndicat des  
*producteurs de porcs*  
de la Mauricie

26 mars 2003

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	3
Introduction.....	3
Portrait régional.....	3
Le contexte réglementaire actuel.....	5
Les enjeux.....	5
L'intégration et le programme CSRA.....	6
<i>Proposition I</i> .....	7
Le modèle souhaité.....	7
<i>Proposition II</i> .....	8
L'impact des orientations futures.....	8
<i>Proposition III</i> .....	9
Le développement de la production et les conditions.....	9
La gestion solide et le déboisement.....	10
Les dangers potentiels du porc biologique.....	10
<i>Proposition IV</i> .....	11
La gestion des odeurs.....	11
<i>Proposition V</i> .....	12
Le volet agroenvironnemental.....	13
<i>Proposition VI</i> .....	13
La cohabitation et la zone verte.....	14
<i>Proposition VII</i> .....	16
La levée du moratoire et le développement futur.....	16
<i>Proposition VIII</i> .....	17
Conclusion.....	17

## AVANT-PROPOS

Nous tenons à dire aux membres de la commission que nous sommes heureux de participer à cet exercice et que nous souhaitons sincèrement qu'il contribue à refaire les ponts entre la population du Québec et le monde agricole.

Il est important de dire que ce mémoire a été soumis aux membres du Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie lors de notre assemblée générale annuelle tenue le 26 février dernier. Le contenu et les propositions présentés dans ce mémoire ont été adoptés unanimement par les membres présents. Ce mémoire résulte d'un exercice de consultation et de concertation au sein des producteurs de porcs de la Mauricie.

## INTRODUCTION

Notre présentation s'inscrit dans une démarche de transparence et surtout dans la quête de solutions et consensus qui assureront une meilleure cohabitation entre les citoyens en jetant les bases du développement d'une agriculture durable et prospère pour le futur de nos enfants et de la société québécoise. D'ailleurs, à ce chapitre, les producteurs de porcs de la Mauricie et du Québec sont déjà engagés dans ce développement durable et il est important de le souligner.

## PORTRAIT RÉGIONAL

Voici un portrait de la production porcine mauricienne :

On y compte 115 entreprises. En voici la répartition :

- ❖ 32 naisseurs;
- ❖ 58 finisseurs;
- ❖ 27 naisseurs-finisieurs;
- ❖ 231 646 porcs d'abattage/an (3,6 % du volume provincial);
- ❖ 13 370 truies;
- ❖ 1 250 emplois directs et indirects.

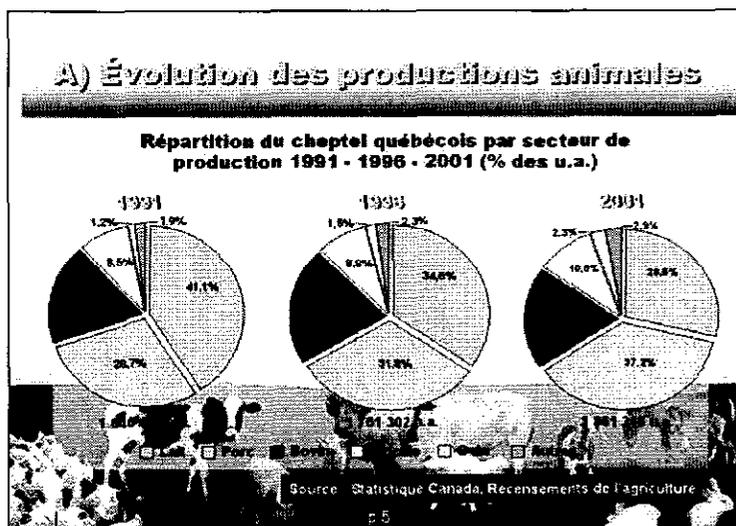


Tableau 1 – Source : Statistiques Canada

Si on regarde de façon plus globale, on constate que l'évolution de la production porcine en Mauricie a été moindre que dans le reste du Québec comme en font foi les deux tableaux présentés dans cette section.

Nous voyons clairement que le nombre d'unités animales (UA) attribuable à la production porcine est passé de 28,7 % en 1991 à 37,2 % en 2001 au Québec. Pour la Mauricie, les données sont différentes et on voit que les plus grandes augmentations d'unités animales ne sont pas observées dans la production porcine (voir tableau 2).

Ainsi, on constate que la hausse de production a été de seulement 1 % et que les augmentations ont été plus marquées dans d'autres productions.

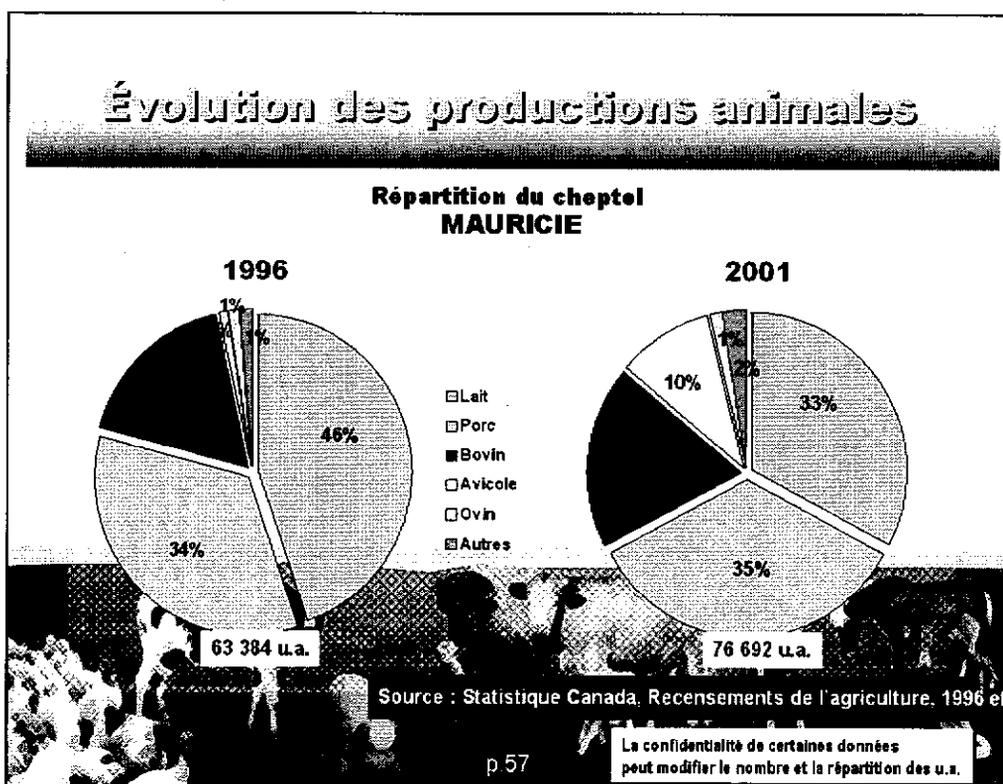


Tableau 2

Bien que les données que nous venons de vous présenter ne soient pas alarmantes, nous considérons que le futur de la production porcine en Mauricie doit être balisé et doit tenir compte de certains aspects qui sont importants. Parmi ceux-ci, il y a bien sûr la cohabitation mais aussi, et c'est important de le souligner, la survie de la production dans notre région. Car il ne faut pas oublier que les travaux de cette commission auront une incidence directe sur le futur d'hommes et de femmes qui gagnent leur vie, non seulement, en élevant des porcs, mais aussi qui travaillent et qui créent des emplois pour d'autres personnes dans l'ensemble de la filière agroalimentaire de la région. De plus, il n'y a pas que les producteurs de porcs qui

sont mis en cause, toute l'agriculture mauricienne est touchée. La production porcine régionale est en étroite relation avec les autres productions agricoles de la Mauricie; il ne faut pas l'oublier.

---

## **LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ACTUEL**

---

Quand le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, a décrété le moratoire dans notre production le 13 juin 2002, il a aussi mis en place de nouvelles règles pour les entreprises agricoles par l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et aussi, il est important de le souligner, le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES).

Le REA et le RCES constituent à eux seuls des pas importants dans la mise en place au Québec d'une agriculture dite durable et respectueuse de l'environnement. Mais les producteurs porcins du Québec avaient pris le virage vert bien avant la venue de ces deux règlements. Le REA répond à une demande des producteurs en premier lieu. Avec la mise en place de la gestion des rejets de phosphore ferme par ferme, on vient de mettre un frein aux abus possibles et les producteurs agricoles du Québec se trouvent davantage responsables de leur exploitation et les rejets qu'elle génère.

Le REA et le RCES sont donc, en eux-mêmes, des outils de contrôle et de protection de l'environnement. Les producteurs devront maintenant faire une gestion par entreprise et ne pourront pas se défilier devant leurs responsabilités contrairement à ce que certains peuvent prétendre. Il est faux et mensonger de dire que les producteurs et productrices agricoles peuvent faire tout ce qu'ils veulent impunément sur leurs terres. Il y a plusieurs années que ce temps est révolu. De plus, le Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie ne pourrait défendre et protéger des producteurs qui ont des comportements délinquants ou non respectueux des règles environnementales.

---

## **LES ENJEUX**

---

Les questions sont nombreuses et les réponses ne sont pas simples. Comme les différents intervenants l'ont souvent mentionné, depuis les débuts des travaux de cette commission, rien n'est complètement blanc ou noir. Les enjeux sont de plusieurs ordres : économiques, environnementaux et sociaux. On s'entend au départ pour dire que « le développement incontrôlé » de l'industrie porcine n'est pas acceptable. L'inverse est aussi vrai : la solution « aucun cochon chez nous » n'est pas acceptable non plus.

---

## L'INTÉGRATION ET LE PROGRAMME CSRA

---

Si la production porcine a atteint les niveaux de production actuels, c'est que nos gouvernements ont encouragé ce développement dans le but d'assurer une autosuffisance alimentaire. Les échanges commerciaux ainsi stimulés ont, au fil des ans, engendrés une balance commerciale positive pour le Québec. Bref, les producteurs agricoles ont répondu à la demande du gouvernement du Québec lors du *Rendez-vous des décideurs* en 1998. Nous n'entrerons pas dans les détails sur le plan économique, lesquels ont été bien exposés par monsieur Mario Hébert, de la Coopérative fédérée du Québec, le 6 novembre 2002, lors de l'audience thématique sur les dimensions économiques tenue à Montréal.

Une partie de ce débat tourne autour des modes de propriété des entreprises porcines. L'intégration est pointée du doigt. Mais qu'est-ce que l'intégration ? *C'est le contrôle d'une entreprise qui œuvre à un autre palier de la même filière*<sup>1</sup>. Ainsi, un transformateur de viande de porcs pratique une intégration verticale quand il possède aussi des établissements d'élevage. Mais l'intégration, c'est aussi quand des producteurs engagent d'autres producteurs pour produire des animaux à forfait. Ainsi, nous pouvons affirmer que des petits producteurs dans notre région sont à leur façon de petits intégrateurs. Qui sont-ils exactement ? Ils sont souvent des parents qui veulent faciliter l'implantation de leurs enfants en agriculture. Est-ce une faute grave de donner une chance à ses enfants de commencer dans la vie ? Poser la question, c'est y répondre.

La filière porcine n'est d'ailleurs pas la seule production qui soit intégrée au Québec. Des données de 1999 nous indiquaient que le porc venait au deuxième rang avec 52 % derrière les œufs de consommation.<sup>2</sup> Pourquoi l'intégration existe-elle ? Ce n'est pas un phénomène propre à l'agriculture. D'autres secteurs de l'économie sont touchés tel le monde des communications qui en est un bel exemple. Québecor possède des journaux et autres organes de presse mais aussi des usines de production du papier. L'intégration est là *pour maintenir les revenus alors que les marges s'amenuisent*.<sup>3</sup>

Nous pensons que nous devrions faire une distinction importante entre les producteurs qui sont aussi des transformateurs et les producteurs qui possèdent plusieurs unités de production. Cette distinction devrait avoir une incidence directe sur les programmes de soutien du revenu. Il est urgent de protéger le ratio producteurs intégrés versus producteurs indépendants soit 50-50 (intégrés/indépendants)

---

<sup>1</sup> « Les phénomènes de la concentration et de l'intégration verticale en agriculture, et le portrait de la situation au Québec et ailleurs », Conférence de Daniel M. Gouin et Yvon Proulx, Colloque annuel de l'UPA, 6 et 7 février 2001

<sup>2</sup> Gouin-Proulx, Colloque annuel de l'UPA, 6 et 7 février 2001

<sup>3</sup> « Les causes économiques des phénomènes de concentration et d'intégration verticale » Maurice Doyon, Colloque annuel de l'UPA, 6 et 7 février 2001

## **Proposition I**

- 1. Nous demandons à ce que la Financière agricole du Québec ne soutienne plus, par ses programmes de stabilisation et d'assurances, les entreprises qui sont à la fois productrices et transformatrices de porc (abattoir) pour qu'il y ait équité entre les producteurs. Nous croyons que les revenus qu'elles tirent de la transformation et la distribution des produits transformés sont suffisants pour assurer leur rentabilité.**
- 2. Les programmes de soutien du revenu devraient être réservés aux producteurs et un plafond au CSRA devrait s'appliquer pour permettre de soutenir davantage les petits propriétaires exploitants qui ont plus besoin de soutien économique de l'État. L'ASRA complémentaire ne devrait pas être visée par cette demande.**
- 3. Un comité spécial devrait établir les plafonds à mettre en place au CSRA et faire une recommandation à la Financière agricole du Québec qui mettra en application cette nouvelle politique.**

Nous sommes d'avis qu'un soutien accru de l'État pour les petites entreprises pourrait empêcher la production de se développer de façon anarchique mais aussi soutiendra directement les petites unités de production. Nous entendons ici des entreprises comptant environ 3 unités travail-personne (UTP)<sup>4</sup> (ex. : les parents et un enfant associé).

---

## **LE MODÈLE SOUHAITÉ**

---

Nous pouvons faire des efforts pour diminuer l'effet de la concentration de la production en soutenant un modèle qui est à la fois plus diversifié et complet. Le modèle naisseur-finisseeur permet à un producteur d'être plus maître de sa production et moins dépendant des autres. En ayant ses propres truies, il s'assure un approvisionnement constant en porcelets pour l'engraissement.

De plus, il nous apparaît évident qu'en attendant des procédés de traitement des fumiers efficaces et économiquement accessibles pour les producteurs, il sera important, voire impératif, que le producteur qui voudra s'établir ou agrandir son site de production soit propriétaire des terres pour le faire. Nous reviendrons sur ce point dans la partie traitant des questions environnementales.

Il faut, d'autre part, protéger les outils de mise en marché que les producteurs se sont donnés au fil des ans. L'encan électronique et le plan conjoint de la Fédération des producteurs de porcs du Québec ont prouvé

---

<sup>4</sup> Équivalant au travail annuel normal d'une personne à plein temps.

leur efficacité et nous nous devons de les maintenir en place pour le bien de l'ensemble des producteurs porcins du Québec.

### **Proposition II**

- 1. Le modèle québécois devrait tendre vers l'établissement de fermes porcines de type naisseur-finiisseur. Pour encourager ce modèle, les économies réalisées en coupant le soutien financier aux producteurs-transformateurs devraient aller prioritairement au soutien de ces entreprises et à la mise en place des aides à la diversification des élevages.**
- 2. La Financière agricole du Québec devra assouplir ses règles afin de favoriser ce type de projet.**
- 3. La ferme d'un producteur naisseur-finiisseur devrait être de 500 u.a. et maternité de 300 u.a. pour éviter l'établissement d'exploitations de trop grande dimension.**
- 4. Il faut protéger et encourager le maintien des plans conjoints dans la production porcine. C'est une question d'équité et de justice pour l'ensemble des producteurs de porcs du Québec.**

---

### **L'IMPACT DES ORIENTATIONS FUTURES**

---

Les membres de cette commission ne sont pas sans savoir que les recommandations qu'ils feront dans leur rapport final auront sans aucun doute un impact fort important sur le futur de la production porcine au Québec. En fait, il est question ici du gagne-pain de plusieurs milliers de familles qui sont réparties sur la presque totalité du territoire québécois.

Le modèle qui a été mis en place ici répond aux besoins impératifs du marché tant intérieur qu'extérieur. Le marché du porc québécois; c'est le monde et il ne faut pas l'oublier. Il ne faut pas non plus céder à la tentation de faire des comparatifs entre l'ensemble des secteurs de l'économie québécoise en disant un secteur est plus important qu'un autre comme nous avons pu l'entendre dans la tournée régionale en comparant le tourisme et l'agriculture<sup>5</sup>. La question des exportations est importante aussi. Il faudrait rappeler à la population qu'en terme de subventions pour des produits d'exportation, les alumineries ont un taux d'exportation de leur production extrêmement élevé et que ces entreprises créent également des pressions sur l'environnement. De plus, on a pu apprendre pendant la deuxième tournée de cette consultation publique que celles-ci ont pu s'établir sans aucune étude d'impact sur le plan environnemental.<sup>6</sup> Mais l'objet

---

<sup>5</sup> Séance tenue à Grand-Mère le 30 janvier 2003 en après-midi, page 38, volume 63, 79 pages.

<sup>6</sup> Séance thématique tenue à Québec le 11 novembre 2002 en soirée, page 72, volume 18, 131 pages.

de ce mémoire n'est pas de faire le procès des alumineries mais de mettre en lumière qu'il ne faudrait pas faire un procès manichéen envers les producteurs agricoles et, en particulier, la production porcine.

Nous avons également vu dans la première tournée régionale de la commission en janvier dernier que le taux de subventions pour la production porcine québécoise par rapport aux autres pays était le plus bas (8 % Québec jusqu'à 42 % Japon). Il en va de même par rapport aux autres productions agricoles québécoises. Bref, il ne faut pas crier au scandale quand nous comparons notre secteur avec d'autres secteurs de l'économie québécoise. Si nous commençons ce jeu, nous devons le faire avec tous les secteurs économiques qui sont subventionnés. On risque de mettre des centaines de milliers de travailleurs à la rue. Il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Au cours des dernières décennies, le gouvernement du Québec a soutenu l'assainissement des eaux usées des municipalités et le monde industriel à des niveaux très importants. Seulement pour les municipalités, le gouvernement du Québec a injecté plus de 7,5 milliards de dollars. On est loin de ce compte en ce qui concerne l'agriculture québécoise.

### **Proposition III**

**Les orientations futures, en ce qui a trait au soutien financier aux entreprises porcines, devraient tenir compte des impacts sociaux pour les personnes qui travaillent dans cette filière sinon la société québécoise devra gérer une crise humaine et sociale importante pour ces 38 000 travailleurs et travailleuses qui oeuvrent directement dans la filière porcine. En cas de besoin, des mesures d'accompagnement devraient être mises en place pour soutenir tous ces travailleurs et travailleuses.**

Cette proposition est d'autant plus importante que Olymel<sup>7</sup>, qui emploie 7 500 personnes, a déjà menacé de déménager à l'extérieur du Québec ses installations en cas de maintien d'un moratoire.

---

## **LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET LES CONDITIONS**

---

Les grands détracteurs de notre production prônent les élevages de porcs sur litière et l'élevage biologique. Avant d'aller plus loin, nous devons dire que le Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie n'est pas opposé à ces types d'élevage. Nous considérons que les consommateurs qui veulent acheter du porc

---

<sup>7</sup> OLYMEL S.E.C. Mémoire, 5 mars 2003, 7 pages.

produit dans ces conditions ont le droit d'en avoir et nous devons répondre à cette demande qui est en hausse. On connaît la popularité que connaissent les produits biologiques avec une augmentation moyenne de 25 % par année.

---

## **LA GESTION SOLIDE ET LE DÉBOISEMENT**

---

Sur le plan de la gestion des fumiers et lisiers, la gestion sur litière n'est pas une panacée. Les solutions magiques n'existent pas, faire croire le contraire à la population serait malhonnête et mensonger.

La litière qui est utilisée en production porcine est de la sciure de bois puisque la paille n'a pas un pouvoir absorbant aussi grand. La sciure de bois est très en demande présentement et son coût est prohibitif pour un producteur de porcs. De plus, va-t-on déboiser le Québec pour faire de l'élevage sur litière ? Il y a là une contradiction. Dans les présentations qui ont été faites, nous avons vu également que les performances des élevages sur litière étaient moindres que sur gestion liquide<sup>8</sup>. Bref, ce type de gestion a une incidence directe sur la rentabilité des entreprises porcines.

Même si ce type de gestion des fumiers élimine une grande partie des odeurs, il génère une quantité importante de gaz à effet serre. On a parlé de 50 %, à comparer à 10 % dans les élevages sur gestion liquide conventionnelle. Cette perte se fait sous forme de N<sub>2</sub>O ou protoxyde d'azote qui est un gaz à effet de serre qui subsiste 120 ans dans l'atmosphère.

---

## **LES DANGERS POTENTIELS DU PORC BIOLOGIQUE**

---

Sur le porc biologique maintenant; là aussi une mise au point s'impose, sinon une mise en garde. Donner accès aux porcs peut avoir des conséquences graves, comme nous l'a bien décrit monsieur Denis Sansfaçon du MAPAQ à Grand-Mère<sup>9</sup>. Selon cet expert, le porc qui va à l'extérieur s'expose à des microbes qui sont dangereux pour l'être humain.

Présentement, si les consommateurs québécois sont capables de manger la viande de porc rosée à la cuisson, c'est à cause des mesures strictes que les producteurs appliquent dans leurs élevages. L'élevage de porc assaini et les normes HACCP garantissent à la population une viande sécuritaire et de qualité supérieure.

---

<sup>8</sup> Séance tenue à Grand-Mère le 30 janvier 2003 en soirée, p. 96, volume 64, 98 pages.

<sup>9</sup> Séance tenue à Grand-Mère le 30 janvier 2003 en soirée, p. 43, volume 64, 98 pages.

Voici quelques exemples : la trichinose est un ver qui peut amener des complications cardiaques chez les personnes qui en sont infectées. On le retrouve chez les porcs qui vont à l'extérieur. L'ascaris adulte est un autre ver qui impressionne surtout par sa taille. C'est un ver qui mesure entre 15 et 40 cm de long et 3 à 6 mm de diamètre. Ce qui est également impressionnant, c'est l'extraordinaire potentiel de reproduction de ce parasite de l'intestin grêle. En effet, une femelle adulte pond entre 200 000 et 2 000 000 oeufs par jour au cours de sa vie qui dure environ 1 an. Enfin, les oeufs présentent une capacité de survie (ténacité) inhabituelle. En milieu humide, ils restent infectieux pendant 1 à 5 ans. Nous n'avons énuméré qu'une petite partie des parasites que l'on réintroduirait potentiellement dans l'assiette des consommateurs.

Si on voulait produire en grande quantité du porc biologique qui va à l'extérieur, on risque fort d'exposer inutilement la population à des maladies qui pourraient avoir des conséquences graves sur sa santé. Une orientation massive en ce sens pourrait annoncer des problèmes de santé publique importants. Et un autre problème auquel ferait face les producteurs québécois serait la fermeture des marchés étrangers si on ne peut garantir une viande exempte de tous parasites ou pathogènes.

#### **Proposition IV**

**Il ne faut pas hypothéquer la compétitivité de la filière québécoise par des choix de mode de production. Les producteurs ont rempli leurs engagements en regard des objectifs fixés lors du Rendez-vous des décideurs de 1998.**

---

#### **LA GESTION DES ODEURS**

---

Si les producteurs de porcs de la Mauricie et du Québec ont fait le choix de la gestion liquide, c'est pour des raisons économiques. Il est prouvé qu'une gestion liquide qui est bien faite et qui respecte un PAEF et les règles de base agroenvironnementales ne causent pas plus de dommage aux sols qu'une gestion solide. Le principal inconvénient de la gestion liquide est la problématique des odeurs qu'elle engendre. En fait, nous pouvons dire que la principale cause de la grogne de la population envers notre production est celle de l'odeur lors des épandages.

Cette problématique s'est accentuée à cause des volumes de lisiers qui ont augmenté au Québec de façon notable mais aussi par les contraintes agroenvironnementales qui exigent des épandages à plusieurs reprises au cours d'une même saison de végétation. Avant, la majorité des épandages se faisaient à

l'automne au moment où souvent il faisait plus froid et que les citoyens étaient davantage à l'intérieur diminuant ainsi l'impact désagréable, nous l'avouons, des odeurs d'épandage.

Nous avons la ferme conviction que si l'on règle la problématique des odeurs, nous aurons réglé une très grande part des problèmes de cohabitation que rencontrent nos membres aujourd'hui. Nous avons organisé en septembre dernier, à Saint-Léon-le-Grand, une conférence de presse pour voir à l'œuvre des rampes d'épandage qui font de l'enfouissement simultané. La réaction des personnes présentes a été unanime: « ça sent presque pas ! ».

Ainsi, si le gouvernement avait une priorité à mettre de l'avant, c'est bien celle-ci : la diminution des odeurs. Nous estimons qu'en soutenant les producteurs dans l'investissement de rampes d'épandage à enfouissement direct et pendillards, le gouvernement et les producteurs feraient baisser la pression au niveau de la cohabitation entre les urbains les producteurs agricoles.

Le gouvernement devrait aussi investir dans une campagne de valorisation du métier de producteur agricole pour expliquer à la population pourquoi les épandages des lisiers sont nécessaires dans le cycle de croissance des plantes et la rentabilité des entreprises. De plus, il devrait faire valoir, toujours dans cette même campagne, les efforts et les compromis que les producteurs agricoles du Québec ont consenti au fil des ans pour protéger l'environnement et augmenter la sécurité bio-alimentaire des québécois et québécoises. Le gouvernement a été un catalyseur dans l'augmentation de la production porcine au Québec au cours des cinq dernières années, il va de soi qu'il s'implique dans les solutions tant environnementales que sociales.

En échange de ce soutien de l'État, les producteurs pourraient aller plus loin encore dans les démarches pour avoir une cohabitation plus harmonieuse en évitant de faire des épandages lors des congés fériés et les fins de semaine par exemple.

### **Proposition V**

- 1. L'aide financière gouvernementale devrait permettre en priorité d'aider les entreprises existantes à se munir d'équipements pour diminuer l'impact des odeurs : rampes basses, enfouissement direct, toitures sur les fosses, haies brise-vent et système de ventilation performant.**

2. Les bâtiments d'élevage porcin qui sont situés à moins de 550 m d'un périmètre urbain devraient posséder une toiture sur ses fosses et devraient utiliser des méthodes d'épandage qui diminuent l'impact des odeurs.
3. Investissements importants du gouvernement du Québec pour valoriser la profession de producteurs agricoles et expliquer les avancées que notre secteur a réussies jusqu'à maintenant.
4. Efforts accrus des producteurs pour diminuer la pression en évitant les épandages de lisier les fins de semaine et jours fériés quand les conditions climatiques le permettent.

---

## LE VOLET AGROENVIRONNEMENTAL

---

Le Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie est un promoteur des bonnes pratiques agroenvironnementales et soutient ses membres dans une perspective de développement durable et de pratiques agricoles qui ne causent pas de préjudices aux ressources : eau, sol et air.

Les producteurs ont déjà à leur disposition des outils qui permettent de diminuer les rejets de phosphore en utilisant des aliments incorporant la phytase par exemple. Ils ont aussi accès à des outils de réduction de la consommation d'eau pour les animaux comme les trémies-abreuvoirs qui ont l'avantage de diminuer les volumes de lisiers de presque 35 %<sup>10</sup>.

Le gouvernement devrait soutenir les producteurs dans la réduction de la pollution d'origine agricole par un support accru notamment du programme Prime-vert. Ce soutien devrait être conditionnel à ce que l'entreprise soit conforme aux normes agroenvironnementales et au respect d'un guide de bonnes pratiques touchant plusieurs aspects. L'écoconditionnalité, car c'est de cela dont on parle ici, devrait encourager l'excellence.

### **Proposition VI**

**L'écoconditionnalité devrait encourager l'excellence par une bonification des bonnes actions qui sont mises de l'avant par le producteur. Ces bonis auraient la forme d'aides financières accrues. Le support financier devrait couvrir 90 % des coûts réels.**

---

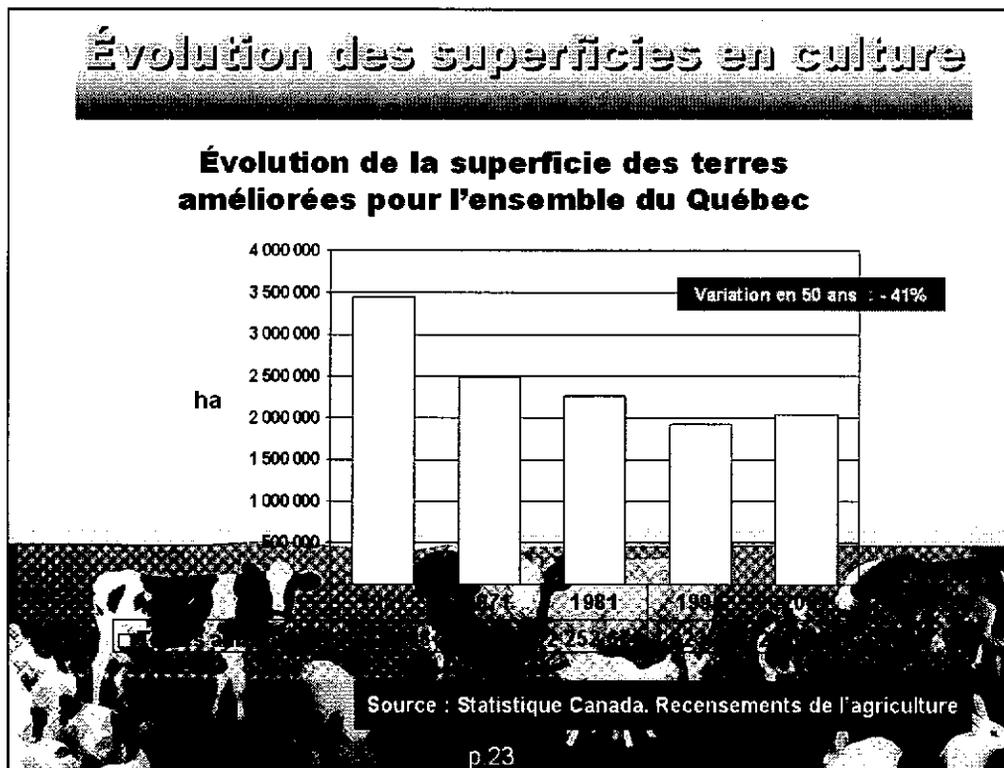
<sup>10</sup> Projet intitulé : « Effet de l'utilisation des trémies-abreuvoirs et des bols-abreuvoirs sur la production de lisier de porcs en engraissement ». Ce projet a été réalisé par Urgel Delisle & associés inc., avec la collaboration de AGEQ, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du MAPAQ. Le financement du projet a été assuré par la Fédération des producteurs de porcs du Québec et le MAPAQ.

## LA COHABITATION ET LA ZONE VERTE

Nous pensons que l'enjeu principal dans tout le débat sur la production porcine : c'est la cohabitation. Les visions de la zone verte qu'ont les producteurs et les rurbains<sup>11</sup> sont souvent diamétralement opposées. L'un voit cette zone comme un endroit de production de cultures diverses, d'élevages d'animaux et l'autre comme un endroit de villégiature où il fait bon vivre et se reposer. Ce sont ces visions antagonistes qui ont amené le gouvernement à adopter des lois qui devaient aider le monde agricole à se développer.

Malheureusement, les efforts du gouvernement de permettre à l'agriculture une possibilité de se développer et de prospérer ne sont pas faciles à appliquer. La population semble oublier que nous disposons d'une zone agricole potentielle est très petite en regard du territoire qui plus est, l'espace agricole diminue. Ainsi, on constate qu'en 1951 (tableau 3), il y avait 3 448 998 hectares de terres améliorées au Québec. Cette même zone représente maintenant seulement 2 037 639 hectares en 2001. On le voit, les chiffres parlent d'eux mêmes. Une grande partie des terres améliorées qui ont disparues l'ont été au profil de l'étalement urbain et de conditions difficiles dans des régions plus éloignées. N'eut été de l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la zone verte serait, sans l'ombre d'un doute, encore réduite davantage.

Tableau 3



<sup>11</sup> Rurbain : Définition : Personne vivant dans la zone verte mais qui souvent travaille dans les villes.

En Mauricie, la perte de terres cultivées, entre 1996 et 2001, fut de 704 hectares (tableau 4). Les terres cultivables représentent seulement 2,2 % du territoire de la Mauricie<sup>12</sup>. Notre zone est petite et il faut la protéger de deux problématiques évitables : l'étalement urbain et la construction de maison ou d'immeuble protégé. Les rurbains ne semblent pas ou ne veulent pas comprendre que la zone verte est là pour permettre à l'agriculture de se développer et prospérer.

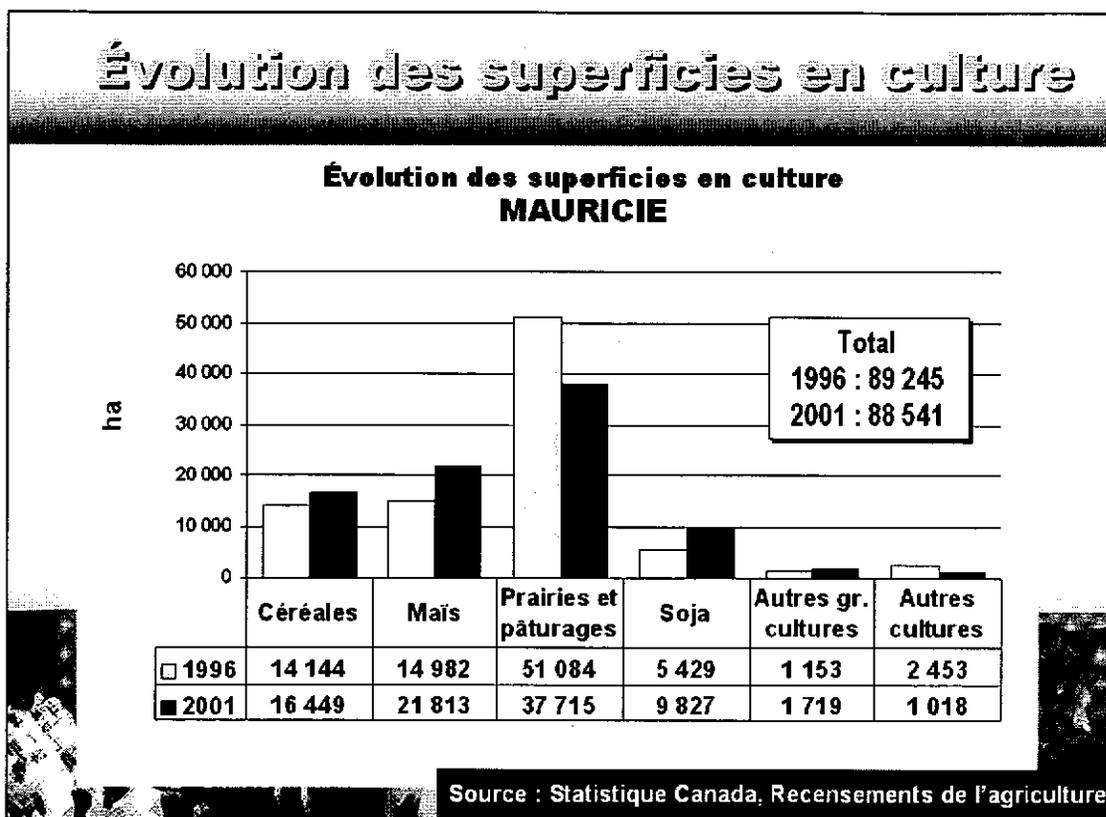


Tableau 4

Nous pensons que le gouvernement ne devrait pas transférer les pouvoirs qui incombent à la CPTAQ aux MRC et municipalités car ce transfert aurait pour effet de mettre une pression sur la zone verte en faveur du développement urbain et l'implantation d'usages incompatibles avec les activités agricoles qui s'y pratiquent. Il ne faut pas exposer les producteurs agricoles à des pressions dues à la cohabitation avec des voisins qui ne veulent profiter de la zone verte que sous l'angle du villégiateur.

<sup>12</sup> Source : Présentation régionale du MENV lors des audiences à Shawinigan, les 29 et 30 janvier 2003.

Comme nous l'avons écrit précédemment dans ce mémoire, nous proposons des mesures d'atténuation comme la suspension des épandages à certaines périodes, l'utilisation de technologies d'épandage diminuant l'émanation des odeurs, etc.

Il est important de souligner que nous avons mis en place en Mauricie, des règlements de contrôle intérimaire (RCI) qui viennent régir l'implantation de nouveaux élevages porcins autour des périmètres urbains. Dans les cas des MRC des Chenaux et Maskinongé, il est interdit de construire un nouveau site d'élevage porcin à l'intérieur d'un rayon de 1350 m des limites des périmètres urbains. La concertation régionale entre les producteurs agricoles et le monde municipal a donc porté ses fruits en Mauricie.

### **Proposition VII**

- 1. La juridiction de la CPTAQ ne devrait pas être transférée aux MRC et municipalités.**
- 2. La zone verte devrait, dans les secteurs agricoles très actifs, être soustraite de la pression d'usages non compatibles; exemple : récréo-tourisme, villégiature, construction de maisons pour rurbains, etc.**

---

## **LA LEVÉE DU MORATOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT FUTUR**

---

La question qui soulève le plus de passion et spéculation est celle touchant la levée du moratoire actuel qui prendra fin le 15 décembre prochain dans les municipalités hors ZAL et le 15 juin 2004 pour les zones d'exploitation limitée (ZAL). Nous souhaitons, fermement, que le gouvernement respecte ses engagements et qu'il ne bloque pas les projets qui pourront se réaliser dès la levée du moratoire en décembre.

Nous voulons que les producteurs qui possèdent toutes les superficies de terre nécessaires et qui sont situés dans des endroits qui ne créent pas de problème de cohabitation ne soient pas soumis indûment à un prolongement du moratoire. En ajoutant les propositions que nous avons faites dans ce mémoire, nous pensons sincèrement que le développement limité et contrôlé de notre production est possible dans le respect de l'environnement physique et humain.

Quand les systèmes de traitement des lisiers et de destruction efficaces seront sur le marché, les producteurs qui en feront l'acquisition ne devraient pas être empêchés de développer la production. Dans le but de favoriser une meilleure cohabitation, les nouveaux bâtiments d'élevage devraient s'éloigner de façon générale des périmètres urbains pour éviter une pression supplémentaire tant sur l'agriculture que la zone blanche.

Nous devons également nous pencher sur la taille des exploitations. Faudra-t-il mettre un plafond sur la dimension des bâtiments ? Peut-être, mais il ne faudra pas que cela se fasse au détriment de la rentabilité des entreprises.

### **Proposition VIII**

- 1. Possibilité pour un producteur de construire un nouveau site d'élevage quand il possède les terres ou quand des systèmes de traitement efficaces seront reconnus et disponibles, qu'il soit dans une ZAL ou non.**
- 2. Possibilité pour un producteur d'agrandir un site d'élevage déjà existant quand il se conforme aux réglementations en vigueur.**
- 3. Un producteur qui rencontre toutes les conditions de respect des normes environnementales 2010 (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> en équilibre) ne devrait pas se voir empêcher de réaliser un projet d'élevage.**
- 4. Tout producteur devrait être en loi sur tous les sites d'élevage qu'il possède avant de pouvoir développer un nouveau projet.**
- 5. Un bilan annuel de la production québécoise de porc devrait être mis à jour pour voir le développement de la production et en contrôler l'expansion en cas d'abus ou de besoin.**
- 6. Le MENV devra disposer des ressources humaines et techniques nécessaires pour avoir un portrait en temps réel de la production.**

---

### **CONCLUSION**

---

L'avenir de la production porcine mauricienne et québécoise est sur la table et les enjeux sont majeurs : environnement, emplois, ferme familiale, part de marché, etc. Nous souhaitons que ces audiences ne débouchent pas sur la poursuite du moratoire prolongé pour notre production. Le développement de la production porcine pourrait se faire en tenant compte des particularités régionales. Dans les régions, où l'expansion est possible, la production devrait être autorisée à condition de respecter les principes d'une agriculture durable. Une application mur à mur de restriction pour l'ensemble du territoire québécois nous apparaît inutile voire abusive.

Nous avons confiance dans le travail des commissaires et c'est pourquoi nous avons investi autant de temps et d'énergie pour présenter ce mémoire. Nous espérons que les membres de la commission retiendront les propositions qui ont été faites dans ce mémoire. Nous vous remercions de votre attention.